JEAN-LOUIS SEURIN

Les régimes militaires

Alors que la plupart des jeunes Etats africains avaient accédé à l'indépendance en 1960 et que les africanistes portaient leur attention sur la « présidentialisation » des nouveaux régimes et sur le rôle prépondérant des partis uniques, un phénomène nouveau allait remettre très rapidement en question l'interprétation des systèmes politiques de l'Afrique noire.

UN INVENTAIRE ENCORE INACHEVÉ ?

Dès 1963, en *Afrique de l'Ouest* et en *Afrique du Centre*, des coups d'Etat militaires venaient bouleverser le *statu quo* issu de la décolonisation. La même année, des coups d'Etat se produisent en Afrique de l'Ouest, au Dahomey et au Togo, et en Afrique du Centre au Congo-Brazzaville puis, en 1964, au Gabon.

Au Burundi, les coups d'Etat se multiplient dans la même période. En *Afrique de l'Est* où le Soudan avait inauguré le mouvement dès 1958, le phénomène se reproduit en 1964. Dans le même temps, des mutineries ou des rébellions surviennent au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

Le phénomène n'est donc pas concentré dans une zone définie de l'Afrique noire et se produit aussi bien dans des territoires de colonisation différente : française, anglaise ou belge. L'Afrique du Sud échappe au mouvement par son système de « décolonisations verrouillées » (G. Balandier, 1966).

Mais, dans la décennie qui suit, ces mouvements se multiplient.

En 1970, la montée des régimes militaires est manifeste (P. Decraene, 1970). *Sur dix-sept des chefs d'Etat qui ont présidé à l'indépendance de leurs pays, sept seulement sont encore au pouvoir. Parmi les autres, neuf ont été évincés ou assassinés et huit des nouveaux présidents sont des militaires.*

L'aide militaire soviétique au Tiers Monde de 1973 à 1977
(Principaux bénéficiaires pour ce qui concerne le degré de l'aide soviétique par rapport aux autres pays)

	Aide militaire prolongée (en millions de dollars)	Aide militaire reçue d'autres pays	
Afrique			
Bénin	10	20	
Congo	30	40	
Guinée équatoriale	5	5	
Guinée	40	45	
Guinée-Bissau	10	10	
Ethiopie	340	570	
Angola	340	640	(dont 260 d'une autre provenance, probablement principalement de Cuba)
Mozambique	40	60	
Ouganda	80	95	
Asie du Sud			
Inde	1 001	1 003	
Bangladesh	60	106	
Afghanistan	310	325	
Asie du Sud-Est			
Viet-Nam	600	600	
Moyen-Orient			
Egypte	1 002	1 007	
Syrie	3 001	3 006	
Irak	2 006	3 007	
Sud-Yémen	160	170	
Libye	1 800	2 700	
Algérie	470	710	
Amérique latine			
Cuba	480	480	
Pérou	550	898	

Mais, même lorsque les civils demeurent en place comme au Dahomey et au Gabon, les militaires sont dans les coulisses.

En 1975, cinq ans plus tard, le mouvement s'est amplifié : *seize Etats sont sous régime militaire.* En Afrique de l'Ouest : le Mali, le Niger, le Dahomey (Bénin), le Togo, la République voltaïque, le Ghana et le Nigeria. En Afrique du Centre : la République centrafricaine, la République populaire du Congo, le Zaïre, l'Ouganda, le Ruanda et le Burundi. En Afrique de l'Est : l'Ethiopie et la Somalie et, dans l'océan Indien : Madagascar.

Depuis, la mise à jour de ces bilans devient un problème permanent pour les politistes africanistes : les troubles militaires se reproduisent au Zaïre, au Ruanda et au Burundi de 1975 à 1979, de même au Benin, au Niger et au Mali. De nouveaux coups d'Etat interviennent dans la République du Congo en 1977, en Guinée équatoriale en 1978, en République voltaïque en 1980. Enfin, la Mauritanie qui avait eu un régime exceptionnellement stable depuis 1960 connaît son premier coup d'Etat en 1979, comme la Guinée-Bissau en 1980.

Pourtant, l'accumulation de ces données factuelles est indispensable pour mesurer l'ampleur du phénomène ; encore, ne rend-elle pas pleinement compte des troubles, complots ou coups d'Etat répétés qui se sont produits sans interruption dans certains pays, notamment le Bénin, la Guinée et le Burundi où ce calendrier devient une gageure.

DES DONNÉES FACTUELLES MULTIPLES

Très vite, journalistes et politistes spécialisés sur l'Afrique sub-saharienne ont cherché à expliquer le phénomène sous l'angle qui passionnait l'opinion publique : *la cause ou les causes des coups d'Etat et de la montée des régimes militaires.* Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le rôle de l'armée dans la politique n'est scandaleux, après tout, que dans la perspective d'une tradition libérale qui seule, affirme la primauté des autorités civiles. C'est pourquoi le premier effort des observateurs était de *distinguer à tout prix le coup d'Etat comme réaction « de droite » de la Révolution fondamentalement orientée « à gauche ».* Toute la littérature antérieure allait d'ailleurs dans ce sens en s'efforçant de définir doctrinalement un clivage universel entre l'Afrique « révolutionnaire » et l'Afrique « réformiste ».

Pourtant, la pratique quasi institutionnelle du coup d'Etat en

Livraisons d'armements soviétiques aux pays en voie de développeme
(en millions de dollars courants)

	1967-1976		
	Import. d'armes en provenance de l'URSS	Total des armes importées par pays	Pourcentage de l'URSS dans le total
Afrique	2 051	5 131	40,0
Algérie	315	445	70,8
Angola	190	315	60,3
Bénin	1	10	10,0
Congo	10	20	50,0
Ethiopie		190	
Guinée équatoriale	5	5	100,0
Guinée	50	55	90,1
Guinée Bissau	5	5	100,0
Libye	1 005	1 835	54,8
Madagascar	1	5	20,0
Mali	25	25	100,0
Maroc	10	350	2,9
Mozambique	15	20	75,0
Nigeria	70	221	31,7
Ouganda	65	81	35,9
Rép. Centre-Afrique	1	5	20,0
Somalie	181	185	97,8
Soudan	65	100	65,0
Tanzanie	30	125	24,0
Tchad	5	10	50,0
Zambie	10	81	12,3

Amérique latine *(pronunciamento, golpe de estado, cuartelazo)*, souvent préparée par des campagnes de presse avant même la survenance de l'événement (R. Gaignard, 1972), aurait dû conduire à une analyse plus fonctionnelle des coups d'Etat dont l'expérience africaine des deux dernières décennies allait encore montrer l'intérêt (J.-L. Seurin, 1973). Ni l'indignation libérale de la violation de l'ordre constitutionnel, ni la vision marxiste de la Révolution « nécessairement » libératrice ne suffisait à rendre compte des interventions répétées de l'armée en Afrique. La diversité même des situations ne se prêtait guère à ces typologies sommaires *ad usum delphini*. Faute d'un accord sur les causes profondes par trop liées aux prises de position idéologiques inconciliables, on pouvait, dès cette époque, du moins, retenir une série de facteurs et de données, sur lesquels tous les spécialistes pouvaient s'accorder, même s'ils ne leur attribuaient pas finalement la même importance dans la survenance des coups d'Etat.

LES PHASES DE L'ÉVOLUTION

D'abord, on pouvait noter une évolution de la situation. On a pu parler de façon expressive d'une *histoire naturelle des coups d'Etat* (Michel Martin, 1970). En dépit des mythes régionaux de « Libération » et de « Révolution » la plupart des pays africains de cette zone avaient accédé à l'indépendance en 1960 sans véritable guerre révolutionnaire. L'arme des dirigeants contre l'administration coloniale était plutôt le suffrage universel et les mécanismes électoraux mis en place dans la décennie qui précéda l'indépendance dans les territoires colonisés par des démocraties pluralistes constitutionnelles où l'opinion libérale l'emportait. Le recours à la force armée était abandonné. *La stratégie des dirigeants africains conduisait à exalter le parti unique et à négliger l'armée.* Au reste, dans ce climat idéologique, ni les soldats, ni même les vétérans de la deuxième guerre mondiale (100 000 pour le seul Nigeria) ne pouvaient avoir le prestige des militants et des syndicalistes. Ainsi, dans la première phase qui suit immédiatement la décolonisation formelle, les leaders sont surtout soucieux de mobilisation politique. La gestion de l'armée est même abandonnée à des officiers de l'ancienne puissance coloniale comme au Ghana jusqu'en 1961, ou comme au Congo, malgré la violence rhétorique du président N'Krumah ou de Patrice Lumumba. Techniquement et stratégiquement ces armées demeurent liées aux ensembles européens dans le cadre des accords de coopération aussi longtemps que l'URSS se désintéresse de cette zone d'influence ;

sociologiquement elles demeurent étrangères à l'objectif prioritaire du développement envisagé par les gouvernants. Elles sont souvent recrutées par tradition dans des « tribus » réputées « guerrières » dont l'ethnie est souvent différente de celle de la classe politique du moment.

La lenteur de l'africanisation des cadres de 1960 à 1964 explique peut-être les premières manifestations de mécontentement des militaires : malaise dû à la détérioration des soldes allant parfois jusqu'à la mutinerie, aussi bien dans les territoires anglophones (Tanzanie, Kenya, Ouganda) que francophones (Togo). Dans de nombreux cas, la méfiance réciproque était la règle entre militaires et dirigeants de formation et d'origines ethniques différentes. On pouvait rapidement (Michel Martin, 1970 ; J.-P. Pabanel, 1975) distinguer des types d'intervention directe de l'armée dans la politique selon que celle-ci *s'en tenait à un rôle d'arbitre* vis-à-vis du personnel politique ou *prenait effectivement le pouvoir*. Le rôle du colonel Soglo au Dahomey, en 1963, illustre le premier cas ; celui du général Bokassa, en 1965, en République centrafricaine, est exemplaire du second ; plus tard le colonel Lamizana en Haute-Volta, en 1966, ou le colonel Micombero, au Burundi, en 1967, agiront de même. Enfin, des « putschs » au sein des gouvernements — des « contrecoups d'Etat » en quelque sorte — venaient encore compliquer la situation en Sierra Leone et au Dahomey, en 1968. Mais, si la tendance générale n'est pas douteuse, il est délicat, sinon vain, de prétendre classer, dès ce moment, les coups d'Etat d'après les seules justifications idéologiques invoquées par les gouvernants. *L'orientation véritable d'une action de ce type ne peut être définie que par la pratique gouvernementale des nouveaux dirigeants* et, par conséquent, *a posteriori*.

Sans aborder encore le problème des interprétations, on peut analyser un certain nombre de facteurs structurels, fonctionnels et conjoncturels de ces interventions militaires qui ne préjugent pas des conclusions générales sur les causes profondes du phénomène, mais qui permettent de généraliser certaines observations.

LES FACTEURS STRUCTURELS

On peut appeler facteurs structurels ceux qui découlent *de la faiblesse de l'intégration nationale* dans la plupart de ces pays où la consécration formelle de l'Etat a souvent précédé la construction pratique d'un Etat-nation (J.-L. Seurin, 1960). La caractéristique générale des systèmes politiques africains est certainement la faiblesse

de leur unité nationale, même par rapport aux autres Etats du Tiers Monde en Asie et en Amérique. On sous-estime fréquemment *la brièveté* pourtant remarquable de *la « colonisation utile »*, c'est-à-dire *d'une occupation et d'une administration effective des territoires colonisés.* Celles-ci dépassent *rarement cinquante ans* : de la première guerre mondiale à la loi-cadre de 1956, dans le cas français, alors que l'hagiographie nationale suggère une présence séculaire. Le sentiment nationaliste cachait à l'opinion publique des puissances coloniales *la réalité d'une sous-administration* qui déléguait aux autorités traditionnelles, sur le terrain, la pratique de la gestion tandis que la rhétorique jacobine proclamait sur le papier le principe de « l'administration directe ». Cette vision institutionnaliste de la situation coloniale, si typique des manuels de *Droit d'outre-mer* jusque dans les années cinquante, contribuait à cacher le fait pourtant souligné par les ethnologues (Fortes-Evans-Pritchard, 1964) que le mince réseau administratif maintenu par les Européens n'avait pas toujours remplacé les anciens « systèmes politiques » et leurs assises ethniques. La « mauvaise conscience » des chercheurs occidentaux a certainement conduit à exagérer les phénomènes de « destructuration » et de « décomposition » des sociétés africaines (G. Balandier, 1956) que notre génération a enseignés avec conviction dans les années cinquante et que les suivantes ont pieusement reproduits.

La même surestimation des éléments formels et la même perspective universalisante contribuaient à cacher *la diversité des rythmes d'évolution de territoires* aussi différents par leur passé, disons que le Sénégal et la République centrafricaine, malgré le statut évolutif unifié que proposait la loi-cadre. A l'intérieur même d'un territoire, des disparités analogues pouvaient également subsister.

En fait, le progrès n'annule pas nécessairement la tradition comme dans un jeu « somme-zéro ». La tradition ne recule pas nécessairement là où la modernisation avance, montre A. R. Zolberg, dès 1967, ouvrant ainsi la voie à une réévaluation radicale des nouveaux systèmes politiques africains. *Les nouveaux « Etats » ne constituent pas nécessairement des sociétés intégrées*, au sens où nous l'entendons dans une perspective « ethnocentrique ». En cela, l'intuition des anthropologues parlant de *sociétés destructurées* (G. Balandier) ou des économistes parlant de *sociétés dualistes* était parfaitement justifiée à mon sens selon que l'on mettait l'accent sur l'aspect culturel ou l'aspect économique de l'évolution. Une des clefs du rôle des militaires et des coups d'Etat se trouve peut-être ici. Dans un système politique intégré, la prise de décision (« l'allocation des valeurs ») relève d'un appareil politique « formel » : le gouvernement et d'un

ensemble « informel » : la classe politique, les partis, les groupes de pression, etc. Dans un régime politique africain, le cadre d'analyse demeure le même mais la réalité a changé.

LES FACTEURS FONCTIONNELS

On peut convenir d'appeler « facteurs fonctionnels » du coup d'Etat, les contraintes du développement si l'on garde en mémoire la portée analytique du terme (R. K. Merton, 1953 ; Kingsley Davies, 1959). Après la « lune de miel » de l'indépendance où la classe politique s'initiait à la gestion des appareils politiques et administratifs hérités des puissances coloniales, des problèmes nouveaux émergeaient. Dans la décennie 60-70, *les demandes croissantes des élites changeaient en quelque sorte de sens.* Tout ce qui jusqu'alors se conjuguait contre l'administration coloniale, dans un réflexe protestataire, en quelque sorte « unifié » et bien compréhensible allait se poursuivre avec une signification politique entièrement nouvelle. Le leader syndicaliste devenu entre-temps ministre du travail ne pouvait plus avoir la même optique sur les mêmes problèmes. On découvrait soudain que « l'intérêt général » en face de revendications catégorielles était une nécessité politique et non pas seulement la volonté arbitraire du colonisateur. Le conflit de 1962 qui opposa le président L. S. Senghor et son ministre M. Mamadou Dia et, dans leur sillage, l'armée d'une part et la gendarmerie d'autre part, prenait un caractère prémonitoire. *En cas de conflit de légitimité, les prétoriens devenaient* volens nolens *un élément décisif dans un affrontement où des intérêts antagonistes (primauté du parti, primauté du gouvernement) devaient être tranchés en définitive par le bras séculier le plus fort.* Ainsi, le recours à la force s'inscrivait dans une logique de la politisation des problèmes.

Jusqu'alors, la radicalisation idéologique avait été bénéfique pour les élites autochtones qui aspiraient à devenir la classe politique. Dans un système colonial pluraliste libéral elle devenait, comme dans les métropoles, un moyen efficace *parmi d'autres* de la négociation politique. Brutalement circonscrite à un territoire défini, elle changeait de sens et devenait une contrainte insupportable pour les gouvernants du moment. *Le verbalisme révolutionnaire du « socialisme africain » avait un effet « boomerang » imprévisible* dont les leaders les plus prestigieux étaient victimes : Modibo Keita au Mali, mais aussi bien Massembat-Debat au Congo devaient faire face à plus socialistes ou à plus marxistes qu'eux. Marion Ngouabi au Congo invoque le « maoïsme » contre le « marxisme » de son prédécesseur.

Dès lors, le paradoxe du développement éclate. En termes idéologiques, le conflit machiavélique des ennemis irréductibles peut se poursuivre éternellement entre les « révolutionnaires » et les « ennemis de la Révolution », « agents de l'Impérialisme ». *Mais dans les faits, le processus de modernisation implique une complexité croissante des demandes auxquelles n'importe quel Gouvernement doit faire face. Or, ces demandes peuvent être de plus en plus contradictoires sans que pour autant les ressources du Gouvernement s'accroissent nécessairement.* S'il en va ainsi, comme en Côte-d'Ivoire (M. Penouil, 1972) le Gouvernement renforce son arbitrage et sa légitimité mais, dans le cas contraire, *c'est le processus de modernisation lui-même qui provoque précisément la vulnérabilité des systèmes politiques africains issus de la décolonisation.* Le parti unique que l'on aurait aimé concevoir comme un substitut à la démocratie pluraliste (Julius Nyerere, 1962) devenait plutôt un écran comme on pouvait le redouter dès cette époque (A. Grosser, 1962). La combinaison de facteurs aussi diversifiés allait engendrer une sorte « d'effets pervers » : la politisation des liens traditionnels (A. R. Zolberg, 1967).

Ce qui se produit, c'est *une véritable « novation des tribalismes »*. Entendons par là que tel groupe ethnique qui avait pu affirmer son influence à l'époque coloniale allait voir remettre en question cette suprématie momentanée. *L'introduction du suffrage universel* dans la période intermédiaire de la décolonisation (loi-cadre 1956 pour les territoires d'influence française, par exemple) *avait déjà amorcé ce renversement* au profit de groupes ethniques jusqu'alors infériorisés. Mais surtout, *les rivalités tribales traditionnelles* qui ne portaient dans le passé que sur les enjeux restreints d'une économie agraire (pasteurs/cultivateurs) allaient être *fortement réactivées* par l'apparition d'enjeux nouveaux (exploitation de ressources nouvelles, symboles de puissance modernes, etc.) qui tous se résumaient finalement par le contrôle du pouvoir. *Une véritable inversion des hiérarchies sociales allait en résulter* et la place relative des forces armées, dans cette conjoncture, devenait décisive. L'armée appartient en effet à ce groupe hétérogène des catégories dirigeantes que les Africains appellent couramment *les fonctionnaires* dans un sens beaucoup plus large que le sens européen du terme. C'est ce groupe qui contrôle, en toute hypothèse le pouvoir mais qui définit également, à l'heure actuelle, le modèle dominant de la culture politique africaine. Si l'on garde à l'esprit que les dépenses en personnel, dans la plupart de ces pays, représentent fréquemment *les deux tiers du budget annuel*, il est facile de comprendre pourquoi « l'allocation des ressources » devient un enjeu contesté où l'armée détient une position stratégique éminente.

Si l'on ajoute à cela que la « classe politique » étudiée dans chaque cas concret est numériquement réduite et que joue, en son sein, la solidarité des « classes d'âge » — sans doute plus forte en Afrique qu'ailleurs — on est mieux en mesure de comprendre les conditions spécifiques du contrôle du pouvoir et de l'intervention de l'armée dans ce processus.

LES FACTEURS CONJONCTURELS

Le troisième type de facteur est évidemment conjoncturel et son poids conduit très vite à relativiser les explications globalisantes du phénomène. Dès les années soixante-dix, on pouvait être frappé par le fait que les facteurs « objectifs » du coup d'Etat existent pratiquement partout, en Afrique noire sans que précisément l'événement se produise *nécessairement*. Il fallait donc en conclure que des *facteurs circonstanciels* pouvaient intervenir *hic et nunc*, pour expliquer également le rôle politique des militaires. C'est la conjonction de ces facteurs qui pouvait seule rendre compte de tel ou tel coup d'Etat, car si tous les facteurs étaient latents partout la combinaison de l'ensemble demeurait toujours problématique dans un cas concret.

On songe immédiatement ici aux *facteurs externes* soulignés par les théoriciens de « l'Impérialisme » et du « néo-colonialisme ». Quand l'intervention de l'ancienne puissance coloniale se produit (Stanleyville, Kolwezi) l'explication paraît séduisante. Mais *elle ne rend pas compte des cas beaucoup plus nombreux où elle n'intervient pas* (Haute-Volta, Dahomey, Congo-Brazzaville, Mauritanie). La bienveillante neutralité des agents diplomatiques français vis-à-vis des gouvernants « maoïstes » de Brazzaville dans les années 1970 aurait laissé nos étudiants gauchistes perplexes quant à la sagacité de leur schéma. Disons en bref que *l'improbabilité de l'intervention militaire extérieure devient plutôt un facteur favorable à une tentative de coup d'Etat*, indépendamment de l'idéologie proclamée par ses auteurs.

Un certain *phénomène de contagion* paraît relever également de ces facteurs externes. Il est vraisemblable de penser que les coups d'Etat en chaîne de la période étudiée n'ont pas été sans répercussion d'un Etat à l'autre, compte tenu de la réserve des anciennes puissances coloniales à laquelle même un militaire pouvait être sensible. Comment le coup d'Etat togolais, conduit avec 250 soldats n'aurait-il pas éveillé des ambitions dans les Etats voisins ? Outre la signification interne qu'invoquent ces auteurs, *le coup d'Etat peut devenir également*

le moyen ou l'occasion d'un changement d'alliance internationale ou de coalition régionale. On peut même se demander si la menace de renversement des alliances que le coup d'Etat comporte ne devient pas en elle-même un élément de négociation, dans une situation diplomatique bloquée (Mauritanie, Madagascar).

Enfin, doivent évidemment figurer parmi *les facteurs conjoncturels internes*, cette fois, les données invoquées par les acteurs eux-mêmes. *Le discrédit de la classe politique* en place est devenu un argument de routine des opposants du moment. La *corruption* est un des griefs permanents en l'occurrence qui conduit d'ailleurs les observateurs à approfondir un terme trop souvent reçu comme évident (Anne Deysine, 1980). *Les querelles et les rivalités personnelles* viennent au second rang et la sagesse africaine rappelle chaque fois que « deux crocodiles ne peuvent vivre dans le même marigot ». L'impéritie de la classe politique, même lorsqu'elle s'incarne dans un tyran spectaculaire (Amin Dada, Bokassa) ne saurait suffire à l'explication puisque l'expérience tend à prouver que les mêmes catégories dirigeantes sinon parfois la même classe politique dans son ensemble demeure en place, après le coup d'Etat ou l'élimination du tyran. Mais, on peut dire que, dans l'ensemble, l'afflux ou la surcharge de demandes contradictoires catégorielles ou périphériques dans le cas des ethnies défavorisées, constitue une meilleure piste de recherche que les griefs invoqués officiellement dans chaque cas de figure. *Cette « spirale des demandes »* rend, dans la plupart des cas, hautement probable l'analyse précoce du phénomène menée par des auteurs hâtivement décriés en France (S. P. Huntington, 1962 ; D. E. Apter, 1965). Un paradoxe est souvent choquant, pourtant il paraît toujours exact de prendre comme eux pour hypothèse que *dans un processus de modernisation, plus la complexité est grande dans la stratification des groupes en compétition, plus rapidement un système politique atteindra le plafond de ses possibilités et plus grand sera par conséquent le besoin de coercition, et, ajoutons ici les chances d'intervention de l'armée.* Il n'en ira autrement, dans une phase ultérieure, que lorsque les modes d'information et de communication politique auront modifié les données du jeu, jusqu'au point où le recours à la force deviendra « dysfonctionnel » par rapport au système politique. Peut-être, le cas du Sénégal, malgré son manque manifeste de ressources matérielles, illustre-t-il mieux que la Côte-d'Ivoire — où la prospérité relative peut fausser la perspective — *la possibilité d'une solution pluraliste et pacifique des conflits issus de la modernisation.* Mais ici, nous touchons aux problèmes de l'interprétation. Le vocabulaire même de l'analyse que j'ai utilisé jusqu'ici peut faire problème

pour certains. C'est pourquoi, il apparaît indispensable d'aborder ici — trop rapidement — le problème des théories générales sur les coups d'Etat et le rôle des régimes militaires en Afrique noire.

LES INTERPRÉTATIONS THÉORIQUES

Il doit être clair d'abord que l'on ne peut pas attribuer à ces diverses explications le même statut universitaire. Parfois, certaines d'entre elles n'ont de la « théorie » que l'intention étymologique : la *theoria* des Grecs étant de voir « ce qui est divin » et, par conséquent, de saisir l'essence même d'un phénomène. Les théories les plus ambitieuses, à cet égard, sont *les théories néo-marxistes* et *les théories de la dépendance* qui en dérivent plus ou moins directement. Il est nécessaire d'en parler ici, dans la mesure où elles sont les plus connues, voire les plus populaires, dans le public qui s'intéresse de plus près au problème, c'est-à-dire l'opinion de sensibilité « tiers-mondiste » et les étudiants africains... On trouve des variantes ou des nuances chez les divers auteurs mais *la thématique des théories néo-marxistes est la même* (Ziegler, 1964 ; Samir Amin, 1976 ; P. Fougeyrollas, 1978). La colonisation n'a pas été seulement l'annexion des territoires coloniaux, mais le « pillage des ressources naturelles et humaines », d'ailleurs poursuivi aujourd'hui. Les « grandes bourgeoisies européennes » ont implanté des cultures à destination extérieure et entrepris l'exploitation des ressources minérales de l'Afrique sans créer d'industries de transformation. Il s'ensuit que les sociétés africaines actuelles (comme celles d'Amérique latine et de l'Asie) peuvent être conçues comme *des pyramides dont le sommet se situe à l'extérieur de leurs frontières dans les trusts et les sociétés multinationales dominées par un « impérialisme déterminé »*. On retrouve donc bien, dans ces pays, une lutte des classes qui relève de la même analyse que celle proposée par Marx. C'est parce que « les bourgeoisies africaines et une partie des couches petites bourgeoises constituent des classes compradores » qu'elles ont été contraintes de recourir soit au parti unique, soit au pouvoir militaire. On analyse alors ces régimes comme des « bonapartismes » fonctionnant au profit de la bourgeoisie impérialiste par les relais des « classes compradores ». Il est certes un peu gênant dans cette thèse d'expliquer alors pourquoi certains de ces régimes militaires invoquent « le socialisme scientifique » (P. Fougeyrollas, 1978). Mais, il suffit d'espérer que tout cela exprime finalement une « lutte en vue de la libération des peuples du continent ».

L'explication s'arrête là, de sorte que ce qui fait problème ce n'est

pas tant le contenu de ces prétendues « théories » que leur large audience dans un milieu intellectuel supposé soucieux d'une explication scientifique. Dans tous les cas, le raisonnement « scientifique » se borne à l'énoncé dogmatique d'un schéma général, appliqué d'ailleurs à l'ensemble du Tiers Monde et *qui ne prend jamais la peine d'analyser une situation concrète et ses contradictions pour tenter de démontrer la pertinence de ses assertions.* Ainsi, ces théories appartiendront aux explications de type *essentialiste* auxquelles on ne peut accéder que *par conversion* aussi longtemps du moins que leurs partisans ne prendront pas la peine de les soumettre à l'épreuve de la vérification empirique et de la réfutabilité, ce qui demeure impossible à un tel degré de généralité.

Les théories de la dépendence, malgré tout plus subtiles, relèvent encore cependant de la même conception *essentialiste.* Bien qu'elles aient été conçues davantage dans le contexte latino-américain (F. H. Cardoso et E. Faletto, 1969 ; H. Magdoff, 1970 ; A. Gunder Frank, 1969) elles ont été généralisées et appliquées à l'Afrique noire comme au reste du Tiers Monde (G. Lachenal, 1966 ; Y. Benot, 1969 ; S. G. Ikoku, 1971). Disons en bref que *si personne ne conteste l'existence effective de phénomènes de dépendances particulières, ce qui apparaît au contraire scientifiquement contestable c'est la prétention théorique d'une dépendance généralisée* reproduisant sous une autre forme les démarches essentialistes nées du concept d'impérialisme et des thèses marxistes sur le sujet (A. C. Peixoto, 1977). L'idée générale, souvent reprise, est que *le sous-développement de la périphérie est le produit du développement capitaliste du Centre* depuis le XVIe siècle. Dans l'ensemble de ces ouvrages, *la notion de dépendance joue davantage comme une dénonciation que comme une explication scientifique* des phénomènes de domination que l'on prétend stigmatiser. En toute hypothèse, ces « théories » prétendent expliquer *tous les régimes politiques de la périphérie.* Ceux qui les invoquent n'apportent donc *rien de spécifique pour expliquer ce qui nous concerne : la survenance à un moment donné de régimes militaires.* Ces thèses ont été notamment appliquées à l'Afrique noire (T. Yannopoulos, Denis Martin, 1973) pour expliquer à l'époque la montée des régimes militaires : 21 coups d'Etat en huit ans dans 36 pays. Selon ces auteurs, l'Afrique est confrontée à « une stratégie impérialiste de domination » dont le centre est évidemment « occidental ». C'est pourquoi la dynamique interne des sociétés africaines ne saurait en être détachée. *Leur hypothèse est alors que les militaires remplissent la fonction de « couche suppléante », là où une bourgeoisie indigène constituée ne remplit pas son rôle historique de relais entre centre et périphérie.* L'hypothèse prétend donc à une

valeur explicative très large : les interventions militaires, leur absence éventuelle, mais aussi bien le retour à un régime civil quand celui-ci se produit.

Les auteurs ont bien vu la difficulté : *les régimes militaires étudiés ne sont pas fondamentalement différents des régimes civils* ni du point de vue idéologique, ni du point de vue de leur pratique gouvernementale. *Où les auteurs achoppent c'est dans leur démonstration d'un processus « nécessaire » de formation d'une bourgeoisie nationale*, analogue à celle de l'analyse marxiste pour l'Europe. Ils sont obligés de présumer que les élites africaines sont « des embryons de bourgeoisie, leur position dans les rapports de production les rend nécessairement solidaires de l'impérialisme et leurs aspirations les portent à se constituer en tant que classe bourgeoise »...

On comprend mieux les doutes émis plus haut sur la validité du terme « théorie » comme sur celui du terme « hypothèse » destiné à donner ici une allure scientifique. Rappeler le credo marxiste ce n'est pas établir les faits. C'est exactement l'inverse : l'évocation du credo à propos des faits est là pour *forcer leur signification*, nullement pour les expliquer. C'est pourquoi, lorsque les régimes militaires se présentent eux-mêmes comme procédant d'une révolution marxiste-léniniste, *l'explication devient une contradiction non résolue*. Une fois de plus, ce type de raisonnement ne surmonte pas le problème de l'objectivité dont il se réclame. Pour faire un usage scientifique du terme « classe » ou du terme « bourgeoisie » il faut que les autochtones eux-mêmes aient une conscience de classe. Ce n'est pas le politiste qui *le décrète*. Il n'y a pas davantage d'instance suprême d'où il puisse déclarer — scientifiquement — que tel régime est authentiquement « progressiste » et l'autre pas...

C'est pourquoi, en matière comparative en général et, dans le cas des régimes militaires africains en particulier *nous préférons nous en tenir à des théories de « moyenne portée »* (selon Merton) *et de caractère analytique au sens de « la tradition » sociologique* (G. Rocher, 1968). Ici, la théorie comme l'hypothèse acceptent toutes les contraintes et toutes les limites d'*un paradigme scientifique : définir une méthode d'analyse, pour un champ de recherche délimité, de façon à permettre la critique des données et, par conséquent, sa réfutation éventuelle*, les défenseurs d'un paradigme concurrent étant tenus également aux mêmes contraintes de réfutabilité.

— Insatisfait par la multiplicité des « causes » des coups d'Etat énumérées par la doctrine et rappelées plus haut — l'auteur d'une *théorie partielle* a tenté d'insérer le coup d'Etat militaire dans le phénomène plus général *de la militarisation des Etats africains*

(M. L. Martin, 1976). Puisque les explications développementalistes ou écologistes ne sont pas suffisamment spécifiques, mieux vaut centrer la recherche sur *l'aspect corporatif du phénomène en mettant en relation le facteur militaire et le pouvoir central dans le cadre du système politique envisagé.* L'exiguïté même des micro-républiques africaines peut devenir un élément d'explication des contraintes internes qui, par une inflation des demandes, provoque un syndrome de « dépossession des militaires » et une réaction corporative. On peut noter d'abord *une tradition revendicative* dans les armées africaines allant *de la pétition* au mouvement *de protestation* et jusqu'à *la mutinerie* sans qu'on puisse assimiler l'armée à une classe au sens économique, définie par sa position vis-à-vis des moyens de production. On peut y voir une *corporation parfaite* (M. G. Smith, 1966) ou un *Standische Herrschaft* au sens wébérien : en bref, *un groupe de rang social assez bien défini, ayant un statut, un mode de vie et un code de comportement commun et relativement précis, en mesure de s'approprier le contrôle de l'autorité dans un système bureaucratique et de devenir indépendant de ses supérieurs.* Le coup d'Etat est non seulement un instrument de régulation corporative mais aussi un instrument de consolidation statutaire par rapport à l'ensemble de la société civile.

Plus que toute autre organisation, l'armée (et la police) ne tire sa légitimité que de la seule existence de l'Etat. En sauvegarder l'aspect formel et la structure centralisée est, pour ce groupe, une question vitale surtout dans des Etats où le monopole de l'usage légitime de la violence n'est nullement assuré (les formes de criminalité africaine en font foi : razzias de bétail, vols et crimes urbains et leurs corollaires : brigades de vigiles, milices privées, etc.).

Pour donner à l'hypothèse toute sa portée, il ne faut pas évidemment entendre « corporatisme » dans un sens doctrinal trop strictement historique mais dans le sens contemporain de la sociologie empirique anglaise et américaine. Même si l'armée ne constitue à l'origine qu'*un « groupe exclusif »* (M. Olson, 1978), *on doit comprendre qu'elle devient, du fait même de son intervention, un « groupe inclusif » porteur à ce titre d'aspirations plus larges que les siennes propres.* C'est pourquoi d'ailleurs, un rapprochement avec la situation de classe n'est nullement exclu *a priori*, à condition de la débarrasser de son caractère dogmatique et de toute idée de « conspiration internationale ». On comprend mieux en tout cas pourquoi l'armée intervient avec des justifications idéologiques radicalement opposées selon les hypothèses et pourquoi elle n'intervient que dans telle ou telle conjoncture. L'hypothèse est « compréhensive », elle n'est jamais mécaniste.

Pour ma part, je serais tenté de lier l'explication précédente, ou plutôt de l'élargir, à deux points de vue. *Le premier, c'est le rôle décisif des facteurs ethniques dans plusieurs des situations envisagées.* Au Katanga comme au Biafra, à Zanzibar comme en Ouganda, au Kouilou, au Tchad comme au Ruanda et au Burundi, il est impossible de ne pas évoquer le facteur ethnique. Nous avons vu comment l'extension du suffrage avait réactivé ce problème dès la première phase de la décolonisation. Le facteur ethnique est de même sous-jacent dans ce que A. Zolberg appelait « la seconde révolution », malgré le souci manifeste des acteurs politiques africains de placer au premier plan les mobiles idéologiques et de bannir la référence même au problème « tribal ». Pourtant, les pudeurs du langage officiel et les procès d'intention usuels dans ce domaine ne doivent pas permettre d'éluder l'hypothèse. Dans les trois variétés de coups de force militaires qui, selon A. Zolberg, soit modifient la communauté politique, soit changent la stratification sociale, soit remettent en cause la nature du régime, *la prise du pouvoir est le fait d'un groupe ethnique qui remet en question l'un ou l'autre des aspects du système, voire le cadre étatique du système* (Biafra, Katanga, etc.). *L'hypothèse ethnique n'exclut jamais celle de la révolution ;* bien au contraire, comme à Zanzibar, il s'agit bien d'une révolution bien que la question décisive ait été raciale. Le massacre de quelques milliers d'Arabes et l'exclusion radicale des autres ne peuvent être accidentels. Les médias peuvent souligner après coup le rôle du parti révolutionnaire et ses revendications de classe. Le fait demeure : celui-ci n'avait pas conduit la « Révolution » ! (Léo Kuper, 1969). *Au reste, l'hypothèse ethnique n'exclut pas davantage l'hypothèse de « classes en formation »* partout où une différenciation sociale découlant de la modernisation justifie une analyse pertinente en termes de classes sociales.

Enfin, tout ce processus de militarisation ne prend sa pleine signification que dans *une théorie analytique globale des systèmes politiques africains.* Pour ma part, je suis convaincu que les catégories wébériennes les plus classiques sont irremplaçables comme point de départ de l'analyse des régimes africains. L'ennui c'est que le plus souvent les chercheurs qui s'y réfèrent *isolent l'un des éléments du modèle* (patrimonialisme, clientélisme) *alors que la pertinence de la méthode wébérienne repose fondamentalement sur l'usage concurrent des « types idéels » préconisés.*

La spécificité de l'Etat sous-développé c'est d'être une sorte d'Etat syncrétique, emboîtant des structures politiques traditionnelles et bureaucratiques et éventuellement charismatiques et recouvrant, en même temps, une économie de redistribution et une économie d'échange au sens de Polyani.

Les raisons de la multiplication des coups d'Etat doivent être cherchées dans cette direction. Lc terme *d'Etat mou* (G. Myrdal) traduit bien *la difficulté ou l'impossibilité d'acclimater « l'Etat de droit » au plein sens du terme, c'est-à-dire avec son efficacité objective.* Nul Etat africain n'est condamné à la dépendance malgré les tbéories qui le proelament, mais nul Etat africain n'est voué pour autant, de plein droit, au pluralisme démocratique constitutionnel. Une théorie analytique structurelle et fonctionnelle des systèmes africains peut aider à faire le point sur la modernisation ; elle n'a jamais prétendu malgré l'erreur courante d'interprétation (B. Badie, 1980) en fixer ni les objectifs, ni le terme final quc seules ont professés jusqu'à présent les philosophies de l'histoire et leur dérive sociologiste.

Jean-Louis SEURIN.

The hight frequeney of military « coups » in Black Africa during the two last decades involves political scientists in a reevaluation of contemporaries African Political Systems. A certain amount of factual and empirical datas are available from many cases studies from the 60's to the 80's. Historical, anthropological and political factors contributes to a fair explanation of the background of the general phenomenon. But the ideological bias common in this type of studies, makes holistic interpretation somewhat problematic. A « middle-range » analytic theory referring to a weberian model taking account of patrimonial, corporatist, and clientelist practices could be more fertile.